

**Département de
GEOGRAPHIE**

PARCOURS DE MASTER 2

Recherche et Professionnel

2014 – 2015

Responsables	p. 3
Présentation générale des études	p. 4
Modalités de contrôle, des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université François-Rabelais	p. 6
Les parcours pour géographes en 2 ^{ème} année de Master (fiches de présentation)	p. 8
1 - Les parcours au sein du Master « Sciences humaines et sociales »	p. 9
Parcours « Territoires et dynamiques sociales »	p.9
Parcours « Analyse et évaluation de l'action publique »	p. 9
Parcours « Mondes arabes : espaces, sociétés et villes »	p. 10
2 - Les parcours au sein du Master « Gouvernance territoriale »	p. 12
Parcours Pro « Management des territoires et urbanisme »	p. 12
Parcours Pro « Environnement, territoires et paysages »	p. 13
La possibilité d'un M2 Pro en apprentissage	p. 35
Le parcours « Métiers de l'enseignement » en M2	p. 37

Responsables

Responsable des parcours Gouvernance territoriale et Sociétés Villes et Territoires pour la géographie (M1-M2)

Patrice Melé

Professeur des universités

patrice.mele@univ-tours.fr

Responsable du parcours M2 Monde arabe

Bénédicte Florin

Maître de conférences

Benedicte.florin@univ-tours.fr

Responsable du M2 Management des territoires et urbanisme, pour la géographie

Hovig Ter Minassian

Maître de conférences

hovig.terminassian@univ-tours.fr

Responsable du M2 « Environnement, territoires et paysages »

Jean-Louis Yengue

Maître de conférences

yengue@univ-tours.fr

Secrétariat pédagogique

Pour MTU et ETP

Isabelle Proust : isabelle.proust@univ-tours.fr

Sandra Bussang : sandra.bussang@univ-tours.fr

Pour le parcours « Sciences sociales : villes et territoires »

Marylène Moreau : marylene.moreau@univ-tours.fr

Pour le parcours Monde arabe

Catherine Magne : catherine.magne@univ-tours.fr

Présentation générale des études

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

L'inscription administrative aux diplômes est annuelle. Elle est subordonnée au paiement de droits d'inscription.

Une personne est considérée étudiante que lorsqu'elle est en règle au niveau de ses droits d'inscription.

Si l'étudiant n'a qu'une inscription administrative, on parle d'**inscription principale** ou **première**.

Dans le cas où il prend une ou plusieurs inscriptions complémentaires pour faire un double cursus par exemple, il est question alors d'**inscriptions secondes**.

L'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Sur le plan pédagogique, l'unité de temps de référence est le **semestre**.

Après votre inscription administrative à l'université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux et les travaux dirigés (TD).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Elle s'effectuera en tout début d'année universitaire auprès des secrétariats pédagogiques. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

LES EXAMENS

L'évaluation des enseignements se fait par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui est généralement associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

Les étudiants qui n'auront pas pu valider leur semestre à l'issue de leur **première session** d'examen pourront se présenter à la **seconde session (même en cas de mention « Défaillant » sur le relevé de notes)**.

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire. Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence non justifiée par écrit dans les 10 jours à une séance de TD entraîne automatiquement la mention « absence injustifiée » (ABI) sur le relevé de notes.

La mention « absence injustifiée » à une épreuve entraîne la mention « Défaillant » à l'Unité d'Enseignement correspondante et par voie de conséquence au semestre.

Toute absence doit être justifiée systématiquement auprès du chargé de TD et du secrétariat pédagogique.

Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sans quoi leur bourse sera suspendue voire même devra être remboursée.

► Cas particulier

Si elles remplissent certaines conditions, plusieurs catégories d'étudiants peuvent demander à être dispensées du contrôle continu.

Cette procédure s'appelle le « **Régime Spécial d'Etudes** ».

Quels peuvent être les bénéficiaires du régime spécial d'études ?

► Les étudiants salariés

Pour bénéficier du *Régime spécial d'Etudes*, l'étudiant qui exerce une activité professionnelle, doit :

- soit justifier d'un minimum de 400 heures de travail pendant les douze mois de l'année universitaire (1^{er} Octobre au 30 septembre de l'année d'inscription);
- soit remplir, pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée minimum de 160 heures.

La justification de cette activité professionnelle doit être présentée au service de scolarité, avant la 3^{ème} séance de TD, sous la forme d'un certificat de l'employeur, qui doit préciser :

- la nature de l'emploi occupé,
- la période du contrat de travail,
- le nombre d'heures de travail effectuées pendant l'année universitaire.

En cas de motifs graves (ex. chômage des parents, décès) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant et l'obligerait à avoir un emploi salarié, le *régime spécial d'études* pourra être accordé, après ce délai, à titre tout à fait exceptionnel, par le Président de l'Université, après avis de la commission pédagogique de la filière et du Doyen.

▶ Les étudiants inscrits en double cursus

Le *Régime Spécial d'Etudes* ne s'applique que pour la préparation de l'examen dans lequel l'étudiant est inscrit en "inscription seconde" à l'Université de Tours. Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en "inscription première".

▶ Les étudiants handicapés

Il existe des dispositions réglementaires particulières concernant les contrôles et les examens (*majoration du temps de composition, utilisation de matériel spécifique, assistance d'une secrétaire*).

Pour en bénéficier, l'étudiant doit prendre un rendez-vous avec un médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

Avant toute démarche, vous êtes prié de contacter le correspondant à la Faculté (02.47.36.10.61.)

De plus, la Mission Handicap – 2, rue du Hallebardier - est à la disposition des étudiants pour mettre en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte globale et individualisée de leurs besoins.

▶ Les étudiants sportifs de haut niveau

L'étudiant doit prendre contact avec le SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES. Par ailleurs, ce service peut, conformément à la circulaire n° 1455 du 6 Octobre 1987, l'aider à concilier ses activités sportives et la poursuite de ses études supérieures (organisation de l'emploi du temps, suivi diététique, contrôle médical...).

▶ Les étudiants élus

L'étudiant doit être élu dans l'un des Conseils suivants : Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, Conseil Scientifique, Conseil d'Administration de l'Université ou Conseil d'Administration du CROUS.

▶ Les étudiants chargés de famille (enfant jusqu'à 18 ans)

L'étudiant doit fournir une copie de son livret de famille.

Quand et auprès de qui faire la demande ?

L'étudiant qui souhaite bénéficier de ce régime, doit en faire la demande **pour chaque semestre** et remettre un justificatif prouvant qu'il remplit bien les conditions au service de scolarité, au début de l'année universitaire, de préférence au moment de l'inscription, et en tout état de cause **AVANT LA 3^{ème} SEANCE DE TD POUR CHACUN DES DEUX SEMESTRES**.

L'étudiant peut choisir entre deux formules de contrôle des connaissances :

- soit uniquement examen terminal,
- soit examen terminal et contrôle continu pour certains EC, comme les étudiants inscrits normalement.

Le choix est applicable à tout ou parties des Unités d'Enseignement, après avis de la Commission Pédagogique, selon les modalités définies par chaque département ou filière dans le contrôle des connaissances et approuvées par les instances de l'Université.

*Pour connaître les dates d'examens,
consultez régulièrement le site web de la Faculté (www.droit.univ-tours.fr), votre E.N.T.
ou les panneaux d'affichage.*

Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université François-Rabelais

DIPLOME DE MASTER

Application de l'arrêté du 9 avril 1997, des décrets n°2002-480, 481, 482 du 8 avril 2002 et de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master

1. L'accès de l'étudiant titulaire de la licence dans le même domaine est de droit pour les 60 premiers crédits européens. L'admission en Master 2^{ème} année est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de l'équipe pédagogique;
2. Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence ;
3. Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année ;
4. Un régime spécial d'études comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (il s'agit ici des étudiants élus aux trois conseils de l'université et au CA du CROUS), les étudiants inscrits en double cursus, les étudiants chargés de famille, les étudiants handicapés et les sportifs de haut niveau ;
5. Un tableau détaillant les modalités de contrôle, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement) est complété et joint au tableau des enseignements ;
6. Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement. Les examens de 2^{ème} session des premier et deuxième semestres ont lieu – soit dans un délai minimum de deux mois ; soit dans un délai minimum de quinze jours à condition que la seconde session soit précédée par un Dispositif Pédagogique Particulier entre les deux sessions. Les mémoires et rapports de stage se déroulent en session unique ;
7. Il y a compensation entre les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement ;
8. Il y a compensation entre les unités d'enseignement d'un même semestre ; la compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. **Il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de stage / mémoire individuel et la note des autres unités (ou autres enseignements et activités)** : cette disposition est valable pour tous les M2 et pour les M1 comportant un stage long ou un mémoire d'initiation à la recherche. Toutes les notes des autres unités entrent dans la règle de la compensation : si la moyenne de l'ensemble de ces unités est < 10/20, l'étudiant doit repasser en seconde session toutes les unités dont la note est < 10/20. L'étudiant conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises par lui;
9. **Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;**
10. Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;

11. Les unités d'enseignement où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
12. La délivrance du diplôme intermédiaire de Maîtrise conférant 60 Crédits européens est prononcée après délibération du jury de Master 1^{ère} année, sur demande de l'étudiant ;
13. Le diplôme de Master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, **sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère**;
14. La mention de réussite est attribuée sur les deux semestres de M2. Le redoublement en deuxième année n'est pas admis sauf cas de situation exceptionnelle apprécié par le jury et sur décision du Président de l'Université.

Les parcours pour géographes
en 2^{ème} année de Master

FICHES DE PRESENTATION

1- Les parcours au sein du Master Sciences humaines et sociales, Mention : « Sciences sociales : Villes et territoires »

Le parcours 1, intitulé *Territoires et dynamiques sociales* est issu de la refonte du parcours recherche « géographie » et du parcours recherche « sociologie-anthropologie » qui ont fonctionné entre 2008 et 2011 et qui avaient une thématique similaire. L'objectif de ce parcours est de former des étudiants provenant des M1 de socio-anthropologie et de géographie non seulement à la recherche, dans les thématiques liées à la construction sociale et politique des territoires, mais également aux métiers contribuant à la gestion et au développement des dynamiques sociales, spatiales et territoriales contemporaines.

Aujourd'hui, de nombreuses recherches semblent accorder une importance renouvelée au territoire pour les pratiques sociales et pour l'action politique, collective et publique. Les références au territoire sont omniprésentes : au-delà de sa polysémie (territoire culturel, relationnel, économique, politique...), ce terme est utilisé non seulement comme synonyme d'appropriation, d'ancrage ou d'espace vécu, mais aussi, dans le champ politique, de proximité, de négociation ou de contractualisation entre acteurs locaux, ou encore, dans celui de l'économie, de conventions ancrées localement ou de capacités de développement local. Dans le même temps, les travaux sur les pratiques sociales et spatiales soulignent, d'une part, l'accroissement des mobilités et la remise en cause des ancrages « traditionnels » et, d'autre part, la généralisation de pratiques organisées en réseau.

Le parcours 2, intitulé « *Analyse et évaluation de l'action publique* » vise à offrir la possibilité à des étudiants effectuant une recherche ayant trait à l'action publique, et réalisant un stage de recherche adossé à l'équipe CoST de l'UMPR CITERES, de pouvoir bénéficier des enseignements sur cette thématique au même titre que les étudiants privilégiant une approche visant l'évaluation d'une politique publique, et réalisant un stage auprès d'organismes impliqués dans cette démarche d'évaluation.

Depuis une quinzaine d'années, l'évaluation fait partie intégrante des politiques publiques, en particulier dans le domaine des politiques sociales et de l'environnement. La transformation dans la manière de concevoir les politiques publiques dans leur mise en œuvre a conduit les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales, Europe...) à inscrire l'évaluation au sein même des politiques publiques contemporaines. Les exemples de politiques faisant l'objet d'une démarche d'évaluation sont : le RMI, la politique de la ville, la politique du logement, la politique de sécurité, la politique de santé, la politique de l'environnement... L'évaluation des politiques publiques est devenue un impératif.

A l'issue de la formation, les étudiants doivent maîtriser les questions relatives à la conduite de travaux d'évaluation et à la mise en œuvre d'une démarche raisonnée d'évaluation :

- Concevoir une démarche d'évaluation (construction et ou réponse à un cahier des charges, construction d'une proposition argumentée en regard de la politique publique étudiée et fondée sur un plan méthodologique...) et d'en apprécier les résultats ;
- Collecter, traiter et analyser des données (sociales, économiques et politiques...) inédites ou secondes, en s'appuyant sur des savoirs théoriques et méthodologiques ;
- Produire des conclusions endossables par les responsables de l'action publique ;
- Animer une équipe, un dispositif... et aussi écouter et dialoguer avec des interlocuteurs multiples.

L'entrée sur le marché du travail s'effectue dans le cadre de fonctions de chargé d'études, de chargé de mission qui associent conduite et réalisation de travaux d'études, et conduite et réalisation de travaux d'évaluation, voire mise en œuvre et développement de projet.

L'encadrement des parcours 1 et 2 s'appuie sur les travaux d'une équipe de recherche pluridisciplinaire (anthropologie, géographie, sociologie, aménagement) de l'UMR CITERES intitulé « Construction politique et sociale des territoires » CoST.

Les enseignants-chercheurs de l'équipe CoST organisent leurs travaux et leurs enseignements à partir de trois thématiques :

- 1/ **Territoires et reconfigurations sociales.** Il s'agit d'interroger le rapport entre, d'une part, les (re)configurations familiales et celles liées au travail et les limites spatiales et temporelles qu'elles instaurent.
- 2/ **Globalisation et communalisation.** Centré sur la tension entre globalisation et ancrage, cette thématique interroge d'une part les processus d'individuation et la construction de liens communautaires, et, d'autre part, les processus d'agrégation et de sécession dans des espaces de voisinages.
- 3/ **Politiques publiques et territoires.** Cette thématique s'intéresse aux relations entre actions publiques et territorialisation ainsi qu'aux processus locaux de régulation.

Les enseignements, séminaires et l'encadrement du mémoire doivent permettre aux étudiants de réaliser des travaux de recherches personnels ancrés dans les méthodologies des sciences sociales. Les étudiants participent aux activités du laboratoire dans le cadre d'un stage-recherche réalisé au sein de l'UMR CITERES. Selon la thématique de recherche et après avis de l'équipe pédagogique, il est possible de réaliser un stage dans un autre organisme.

Responsable de la formation (spécialité géographie) : Patrice Melé, Professeur des universités

Contact / secrétariat : Marylène Moreau, secrétariat de sociologie, tel : 02 47 36 65 45, marylene.moreau@univ-tours.fr

Intitulé « Mondes arabes, espaces, sociétés et villes », le parcours 3 est adossé à l'équipe EMAM. Il associe une **formation en sciences sociales** et le **développement de compétences** sur le Monde arabe. L'objectif est la mise en œuvre de démarches et de pratiques de recherche, depuis des questionnements croisés associant les sociétés et leurs espaces, en privilégiant deux entrées : celle de la **ville** et celle des **processus de territorialisation**.

En Master 2, outre le tutorat, les ateliers et séminaires méthodologiques, les enseignements proposés portent sur :

- les villes, les citadins et les sociétés urbaines ;
- la production, la dynamique et l'organisation des territoires.

En Master 2, l'option comprend un stage en laboratoire de recherche, auprès de l'équipe EMAM (Monde arabe et Méditerranée) de l'UMR CITERES (Cités, Territoires, Environnement et sociétés) à Tours, ou dans un laboratoire partenaire à l'étranger. En effet, comme elle combine ses activités de recherche et de formation, l'équipe EMAM s'inscrit dans un vaste réseau de dimension internationale de chercheurs, de laboratoires, de centres et d'équipes de recherche, localisés en France en Europe et dans le Monde arabe. Chaque année, des étudiants du Master 2 (et du Master 1) bénéficient ainsi d'un accueil dans des centres de recherche situés dans le Monde arabe.

Débouchés professionnels : L'option vise à former les chercheurs qui auront en charge le développement de la recherche tant publique que privée en matière d'organisation et de gestion des espaces et en matière d'élaboration des connaissances portant sur leurs évolutions.

Responsable de la formation : Bénédicte Florin, Maître de conférences en géographie

Contact / secrétariat : Catherine Magne, magne@univ-tours.fr, secrétariat de géographie
tel : 02 47 36 11 46

a – Stage

Le Travail d'Etude et de Recherches en M2 consiste principalement en la réalisation d'un mémoire de recherche qui repose sur un stage obligatoire. Il pourra être effectué dans une organisation (entreprise, association, collectivité...) ou dans un laboratoire de recherche.

Le choix des stages constitue un élément clé de la formation dans la mesure c'est lui qui donnera au Master les caractéristiques de son orientation professionnelle :

- Lorsque les stages sont adossés à l'équipe CoST ou à l'équipe EMAM de l'UMR CITERES, l'objectif est de préparer l'étudiant à la poursuite des études par l'inscription en thèse de doctorat, ce qui lui offrira la possibilité d'accéder aux métiers de l'enseignement, de la formation et de la recherche. De plus, dans les domaines de spécialisation de ce Master, la thèse de doctorat peut constituer une voie de professionnalisation de haut niveau pour les métiers de l'analyse des dynamiques territoriales et urbaines et de l'action publique urbaine, patrimoniale et environnementale.
- Lorsque les stages s'effectuent dans des organismes impliqués dans une démarche d'évaluation d'une politique publique, l'objectif est de préparer l'étudiant à son insertion professionnelle dans les domaines de l'expertise sociale et territoriale, de la mise en œuvre des actions publiques urbaines, sociales, patrimoniales ou environnementales ou des politiques de « développement durable », aux métiers de l'évaluation des politiques publiques ou à ceux liés à la mise en place de procédures de concertation. Pour faciliter la mise en stage, les partenaires sont contactés en début de formation afin que soit affichés les offres de stage. Les étudiants, en accord avec l'enseignant établissent un contrat et une convention de stage.

- Conditions d'entrée

➤ En 2^{ème} année :

L'admission en deuxième année de Master SHS, mention "Sociétés, Villes et territoires" n'est pas automatique. Le candidat doit présenter un parcours de formation qui atteste de pré-requis, et un projet de recherche. Ce projet n'excédera pas deux pages. Le jury de Master décide de l'acceptation du candidat sur la base des critères suivants :

- Adéquation du projet de recherche avec les parcours thématiques de la spécialité et les priorités scientifiques de l'équipe d'appui (équipe CoST de l'UMR CITERES pour le parcours 1 et 2 ; équipe EMAM de l'UMR CITERES pour le parcours 3)
- Originalité et faisabilité du projet de recherche proposé
- Qualité du mémoire de M1
- Résultats en M1 de géographie, d'aménagement ou de disciplines proches.

2- Les parcours au sein du Master « Gouvernance territoriale »

- Parcours Professionnel « Management des territoires et urbanisme »

La spécialité offre une formation à finalité Professionnelle (Formation initiale, continue et apprentissage) et Recherche

Après une première année de Master à majeure disciplinaire (Droit public, AES mention AGT ou Géographie), la spécialité Management des territoires et urbanisme est une formation qui permet aux étudiants d'acquérir une double compétence - de juriste et de géographe - pour gérer les nouveaux enjeux des dynamiques urbaines et mettre en œuvre les nouvelles pratiques de la planification territoriale. Il s'agit, par une coopération interdisciplinaire droit et géographie, de permettre une approche transversale et approfondie des sujets étudiés.

L'objectif de cette formation est de former des spécialistes de l'action publique territoriale aptes à prendre en compte la complexité urbaine à partir d'une approche croisée de la dynamique des territoires et des dimensions réglementaires et juridiques de l'action publique.

Cette formation vise à développer tout particulièrement l'aptitude des étudiants à mettre en œuvre des méthodologies spécifiques au droit et à la géographie et appliquées au développement durable dans le management des territoires :

- procédures de planification générale et sectorielle,
- gestion des risques
- déplacements et habitat
- cartographie et traitement d'images.
- systèmes d'Informations Géographiques,

Elle permet d'acquérir des capacités d'analyse des formes spatiales et juridiques : formulation des documents dans le respect des textes et des lieux, compatibilité des objectifs et articulation des échelles, actualisation et suivi des plans territoriaux, organisation de bases de données spatialisées.

La formation de spécialistes du *Management des Territoires et urbanisme* débouche sur de nombreux métiers à exercer dans le secteur public et le secteur privé :

- chargés d'étude en planification,
- coordinateurs de conception, chargés de mission, agents de développement de projets dans les collectivités territoriales, les établissements publics territoriaux, les agences d'urbanisme, les conseils d'architecture et d'urbanisme, les sociétés d'économie mixte, les bureaux d'études.

Responsables de la formation : Corinne Manson, Maître de conférences HDR en Droit, Hovig Ter Minassian, maître de conférences.

Contact / Secrétariat : Isabelle Proust (Secrétariat MTU), tél : 02 47 36 11 75, isabelle.proust@univ-tours.fr, Lucie Nabarre (Assistante pédagogique), tél : 02 47 36 11 47, lucie.nabarre@univ-tours.fr

- Parcours Professionnel « Environnement, Territoire et Paysage »

La spécialité offre une formation à finalité Professionnelle (Formation initiale, continue et apprentissage) et Recherche. Elle donne aux diplômés une double compétence (juridique et géographique) pour la l'analyse et la compréhension de l'environnement, du paysage et des enjeux associés, mais aussi l'argumentaire du projet de territoire. Il s'agit de formuler des propositions cohérentes offrant des choix aux décideurs dans le cadre de politiques de développement durable du territoire

Les diplômés acquièrent des compétences dans la définition d'orientations stratégiques en matière d'environnement, dans la réalisation, la conduite ou la commande de diagnostics et d'études des situations, dans la collecte et le traitement des informations spatialisées (SIG) et dans la communication et la sensibilisation sur le patrimoine naturel et paysager. Ils sont capables :

D'analyser les données globales et spécifiques se rapportant au territoire concerné.

De sensibiliser et mobiliser les publics et les partenaires institutionnels sur le programme.

De monter les dossiers techniques, administratifs et financiers.

D'organiser la promotion externe des projets.

De faciliter sur le terrain la mise en oeuvre des actions, par l'expression, la participation et la coordination des différents partenaires impliqués.

D'assurer le suivi, l'évaluation et la pérennisation de la démarche de développement.

Depuis la rentrée 2008, l'Université François-Rabelais de Tours propose également, en collaboration avec le Centre de Formation d'Apprentis inter-Universitaire de la Région Centre une possibilité de mener ses études Master 2 « Environnement, Territoire et Paysage » à finalité professionnelle, en apprentissage (une formation en alternance entre l'Université et une entreprise rémunérée durant une année).

L'importance croissante accordée à l'Environnement et au Paysage dans les plans et projets d'aménagement, offre aux diplômés des opportunités d'emploi de chargé d'études, chargé de missions ou agent de développement dans le secteur public ou privé (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, sociétés d'économie mixte, bureaux d'études, organismes professionnels, associations, etc.). Aussi, les diplômés se destinent vers 5 grandes familles de métiers :

- Les métiers de la protection et de la gestion de nature (Ex : chargé de mission dans les PNR)

- Les métiers de la valorisation du patrimoine naturel et du cadre de vie (Ex : Conseiller en développement local)

- Les métiers de la sensibilisation et de l'éducation au Développement Durable (Ex : Eco-conseiller)

- Les métiers de la prévention des risques et des pollutions (Ex : Chargé de mission déchets)

- Les métiers de la recherche et l'enseignement pour ceux qui poursuivent en Doctorat (Ex Maître de conférences)

Responsable de la formation : Jean-Louis Yengué, Maître de conférences en géographie

Contact / Secrétariat : Isabelle Proust, Lucie Nabarre, tél : 02 47 36 11 75, 02 47 36 11 47, , isabelle.proust@univ-tours.fr, lucie.nabarre@univ-tours.fr

- La possibilité d'un M2 professionnel en apprentissage

Ces deux formations professionnelles ouvertes aux géographes au sein de la mention « Gouvernance territoriale » offrent la possibilité d'une formation initiale en apprentissage.

La formule de l'apprentissage permet de suivre les spécialités «Management des Territoires Urbains» et « Environnement, Territoire et Paysage» en alternance (cours à l'Université et travail en

collectivité, établissement public ou entreprise). L'étudiant alterne semaines de cours, communes à tous les étudiants, et semaines en entreprise, collectivités territoriales ou organismes professionnels d'accueil.

Pour s'inscrire, il faut :

- avoir moins de 26 ans ;
- satisfaire aux conditions générales d'accès et d'inscription en Master 2 professionnel ;
- avoir signé dans les 3 mois suivant l'inscription administrative à l'Université un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fera sur dossier, comme pour tout étudiant, et éventuellement entretien par l'entreprise. Un tuteur universitaire suit le travail de l'apprenti en liaison avec le maître de stage, tant à l'Université qu'en entreprise.

Cette action est réalisée en partenariat avec le Centre de Formation d'Apprentis Inter Universitaire de la Région Centre (CFAIURC). Pour plus d'informations : <http://www.cfaiurc.fr/>

Le parcours « Métiers de l'enseignement » en M2

	Titre de l'UE	Volume horaire			Nombre ECTS	Modalités de contrôle de connaissances	
		CM	TD	TP		Contrôle continu	Contrôle terminal
Semestre 3 – M2							
UE DU TRONC COMMUN							
	UE3.1 : Adapter son enseignement au contexte EC1 : Connaître l'EPLÉ et travailler en équipe dans et hors de l'école EC2 : Prendre en compte la diversité des publics (2) EC3 : Evaluer : l'évaluation par compétences, le socle commun de connaissances et de compétences. + EC au choix définir et développer la notion de citoyenneté	9 3 4 2	22 10 8 4 6		3	x	
	UE3.2. Analyses de pratiques EC1 : sur les gestes professionnels EC2 : sur les dimensions pédagogiques et didactiques (spécifique à chaque discipline)			18 9 9	3	x	
UE SPECIFIQUES DU PARCOURS							
	UE3.3 : Stage en responsabilité et préparation du mémoire (3 ou 4H suivi/étudiant)				10		
	UE3.4 : L'Histoire : aspects disciplinaires et didactiques		66		6	X	
	EC1 : disciplinaire		24		2		
	EC2 : didactique		42		4		
	UE3.5 La Géographie : aspects disciplinaires et didactiques		66		6	X	
	EC1 : disciplinaire		24		2		
	EC2 : didactique		42		4		
	UE3.6 Langue vivante		20		2	X	
TOTAL S3 : 201H		9	174	18	30		

	Titre de l'UE	Volume horaire			Nombre ECTS	Modalités de contrôle de connaissances		
		C M	T D	TP		Contrôle continu	Contrôle terminal	
Semestre 4 – M2								
UE DU TRONC COMMUN								
	UE4.1 : Inscrire son enseignement et son action dans un cadre EC1 : Connaître le système éducatif EC2 : Gérer les situations difficiles EC3 : Accompagner la réussite de tous les élèves + EC au choix Enseigner les question socialement vives	1 2	22 4 12 6		3	X		
	UE4.2 : Analyses de pratiques EC1 : sur les manières d'agir <i>EC2 : sur les dimensions pédagogiques et didactiques (spécifique à chaque discipline)</i>			16 7 9	3	X		
UE SPECIFIQUES DU PARCOURS								
	UE4.3 : Stage en responsabilité, mémoire et soutenance (4H de suivi/étudiant)				20	?	?	
	UE4.4 : L'Histoire : aspects disciplinaires didactiques		35		2	X		
	EC1 : disciplinaire		20		1			
	EC2 : didactique		15		1			
	UE4.5 La Géographie : aspects disciplinaires et didactiques		35		2	X		
	EC1 : disciplinaire		20		1			
	EC2 : didactique		15		1			
TOTAL S4 : 120H		1 2	92	16	30			
TOTAL M2 : 321H		2 1	26 6	34	60			